

traite, et ainsi de suite, pour \$76,985,000. Voilà deux postes en tout cas qu'on ne saurait absolument pas diminuer.

Quant aux subventions et autres paiements aux provinces en vertu des accords fiscaux, ils se chiffrent par \$99,062,000. Impossible, là non plus, de comprimer.

L'assurance-chômage exigera \$20,432,000. J'ignore si les honorables vis-à-vis prétendront qu'il faudrait diminuer ce montant, mais je ne crois pas qu'on puisse l'abaisser de beaucoup.

Les crédits du ministère des Postes y sont pour \$60,455,000. Evidemment, cette somme n'est que relativement incompressible, mais il s'agit d'un ministère qui assure un indispensable service public et, même s'il était possible d'effectuer certaines économies administratives, je ne crois pas que l'on puisse considérablement réduire cette affectation.

Le ministère du Revenu national accuse une autre forte dépense de \$26,062,000. Bien qu'elle soit considérablement plus élevée qu'à la veille de la guerre, je rappelle à la Chambre que le ministère perçoit des recettes se chiffrant par quelque 2,600 millions de dollars. L'augmentation des frais ne paraît pas disproportionnée au surcroît de travail.

D'autres dépenses, totalisant \$6,097,000, comprennent des sommes payables en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies. Les honorables vis-à-vis ne réclament pas la suppression de ces versements, qui s'établissent à 3 millions de dollars. On affecte 2 millions en primes au fromage et aux fromageries. Elles sont en vigueur depuis assez longtemps. On n'a pas demandé de réduction à ce chapitre. Il en est plusieurs autres.

Les allocations familiales s'élèvent à 250 millions. Aucun honorable vis-à-vis n'a réclamé leur réduction ou leur suppression. Enfin, certaines dépenses, au ministère des Affaires des anciens combattants, atteignent \$58,320,000. Les pensions ne sont pas comprises dans ce montant. Il comprend des subventions d'hospitalisation, des pensions accordées en vertu de la loi des allocations aux anciens combattants, les frais de la Commission d'établissement de soldats, des déboursés autorisés par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le reste. Bien que je n'aie pas pris une part considérable aux travaux du comité des affaires des anciens combattants, je ne sache pas que les représentants de l'opposition officielle ou les autres députés de la Chambre exigent d'une façon très énergique la réduction de ces dépenses.

Elles forment un total d'environ \$1,078,620,000. Soustrayez de ce montant le chiffre de 1,250 millions que j'ai cité au début, et vous obtenez la somme de \$174,884,000, représentant les dépenses plus ou moins facultati-

ves de l'Etat. Elles dépassent d'environ \$62,700,000 celles qu'on a effectuées au cours de l'année 1938-1939, à la veille de la guerre, et qui se chiffraient par \$112,200,000. Le chiffre peut paraître élevé à première vue, mais toutes les augmentations sont bien motivées. Soit dit en passant, je n'entends pas qu'on doive cesser toute tentative d'économie, mais à mon sens, il est impossible de réduire sensiblement les affectations si l'on veut maintenir l'efficacité des services au pays.

J'aborde maintenant les principaux crédits qui composent l'augmentation de quelque 62 millions de dollars. Les indemnités de vie chère versées aux fonctionnaires de l'Etat et se chiffrant par environ 20 millions de dollars représentent la somme la plus considérable. Je ne devrais pas faire de prédictions mais il est juste de dire que ce chef de dépenses sera incorporé en permanence dans les salaires payés par le Gouvernement. Les secours à l'agriculture se chiffrent par \$4,200,000. La majoration du poste affecté aux affaires extérieures dépasse 3 millions de dollars, mais elle est due à l'accroissement de notre individualité nationale, à l'établissement de légations supplémentaires et à l'augmentation de notre représentation à l'étranger. Le ministère des Finances accuse une augmentation de \$5,300,000 occasionnée surtout par les frais accrus exigés pour l'administration du bureau du Contrôleur du trésor qui doit surveiller un chiffre de dépenses beaucoup plus élevé.

Le ministère des Mines et Ressources et celui des Travaux publics ont sensiblement augmenté leurs crédits, mais pendant la guerre ils avaient réduit au strict minimum le montant nécessaire à l'entretien. L'augmentation de 5 millions de dollars réclamée par le ministère des Mines et Ressources et celle d'environ 20 millions nécessaire aux Travaux publics seront dans une large mesure affectées à des travaux d'entretien retardés. Les frais du ministère des Transports accusent une hausse de quelque 5 millions de dollars, surtout à cause de l'aménagement d'un terminus à l'usage du transbordeur de l'île du Prince-Edouard et de l'exécution de travaux retardés. Enfin, l'augmentation des dépenses du ministère du Commerce s'établit à 3,900 mille dollars par suite, surtout, de l'accroissement des frais occasionnés par l'exploitation de services commerciaux.

En estimant à 200 millions la partie réellement compressible de nos dépenses, la réduction du cinquième se monterait à 40 millions. Je ne crois pas qu'on puisse les réduire d'autant tout en conservant l'efficacité aux services de l'Etat. Même s'il était possible de le faire, cela ne permettrait pas d'équilibrer le budget. En outre, je soutiens que la somme